

Objet : [plastiweb] Point TVA-Avenant 8 SNCPRE
Date : mercredi 16 janvier 2013 07:11
De : Bruno ALFANDARI <docteur@alfandari.eu>
Répondre à : plastiweb@esthetique-chirurgie.org
À : <plastiweb@esthetique-chirurgie.org>
Conversation : [plastiweb] Point TVA-Avenant 8 SNCPRE

Chers confrères, Chères consœurs,

En ce début d'année, tout le conseil d'administration du SNCPRE vous adresse ses vœux pour cette année 2013.

Nous avons débuté celle-ci studieusement et souhaitons vous apporter quelques informations sur les sujets qui nous préoccupent tous actuellement.

Concernant la TVA:

Votre syndicat a déposé ce vendredi le mémoire en réplique au Conseil d'Etat faisant suite aux observations de l'Administration fiscale. Compte tenu du travail effectué et des nombreuses faiblesses de leurs réponses, nous restons confiant dans la bonne évolution de ce dossier. Il reste cependant cette période d'insécurité «fiscale» à vivre en attendant la réponse du Conseil d'Etat.

Nous tenons à vous rappeler nos recommandations en attendant celle-ci:

- prendre un numéro de TVA
- insérer les formulations «obligatoires» dans vos devis et consentement.
- insérer la mention expresse lors de vos déclarations TVA.

Nous continuons à vous conseiller à ne pas appliquer cette TVA «illégale». Nous savons que la peur du contrôleur fiscal a incité certains d'entre vous à le faire, mais le risque «pénal» pour vos exercices nous paraît alors bien plus important. De nombreuses publications récentes non officielles font le jeu de l'administration fiscale. Ces informations n'ont aucun fondement et fort heureusement, la majorité de nos experts comptables suit les avis donnés par notre syndicat.

Afin de répondre à vos craintes, le SNCPRE a mis en place une **assistance juridique spécifique** pour vous venir en aide en cas de contrôle. L'intérêt est double en permettant d'avoir une réponse adaptée

et nationale lors d'éventuels contrôles et bien sûr, d'en réduire considérablement le coût.

Pour sécuriser les plus inquiets d'entre nous, une **fiducie** dépendante du SNCPRE va très bientôt être opérationnelle. Cette dernière va vous permettre de provisionner (pour les BNC) un pourcentage de vos honoraires pour mettre un capital hors impôts au cas où...

Concernant l'avenant 8:

L'adoption de l'avenant 8 a résonné comme la mise à mort de notre secteur conventionnel et alimente des échanges nourris sur internet. En effet, en première lecture, cet avenant semble signer la fin de nos exercices libéraux. Le SNCPRE, en plus de son action au sein de l'UCDF (syndicat non signataire), a également organisé la défense ciblée de vos exercices en lançant une consultation juridique des différents textes conventionnels qui s'appliquent à notre spécialité. Nous avons, lors de notre dernier Conseil d'Administration, acté notre stratégie pour défendre vos exercices.

Tout d'abord, nous vous confirmons que le texte de l'avenant 8 est bien fait pour attaquer les dépassements d'honoraires et que tout autre considération à l'intérieur de celui-ci n'est que de l'enrobage qui sert à dissimuler cet unique objectif. Nous savons tous que notre spécialité est la moins valorisée de toutes, de l'aveu même du président de la Caisse d'Assurance Maladie. Il l'a reconnu à de nombreuses reprises, laissant entendre que nos dépassements compensent la sous valorisation connue des tarifs de sécurité sociale nous concernant. Il est donc vital, encore plus que pour d'autres spécialités, de conserver nos niveaux «légitimes» de compléments d'honoraires.

La réponse par le déconventionnement préventif n'a pas été retenue. Nous pensons que celui-ci signe, à terme, la fin du parcours d'excellence de notre formation de notre spécialité et le phagocytage de nos champs de compétence par d'autres. De plus, ce système de santé nous appartient, et les assurés y ont placé une partie de leurs revenus pour pouvoir accéder à nos soins de qualité. Il est illogique de nous auto sanctionner en abandonnant cette ressource qui nous est destinée.

Nous avons donc décidé dans un premier temps, de contrer cet avenant 8:

- en déposant un recours au Conseil d'Etat.

- en dénonçant la tarification UNCAM obsolète concernant nos actes.

Les conseils que nous avons missionnés, ont repéré plusieurs failles dans ce texte qui permettent d'espérer un résultat dans cette action. Cette action «préventive» sera également utile à votre défense lors de contentieux avec les caisses qui ne manqueront pas d'arriver.

En pratique que faut-il faire?

Pour la plus grande majorité, il ne faut surtout pas changer les pratiques tarifaires au premier janvier 2013. En effet, les caisses ont établi des référentiels tarifaires par actes et par région sur l'année 2012. Ces référentiels serviront normalement de base pour lancer les contrôles : le but est d'être dans la même moyenne régionale.

En pratique bien sûr, la CNAM essaiera de prendre les 150% du préambule comme critère, mais celui-ci n'a pas de valeur légale. Nous la contrerons sur ce point. Donc, si vous êtes dans la moyenne régionale, restez y. Si vous êtes très en dehors, il peut alors se poser 2 choix : y revenir... ou éventuellement le déconventionnement. Le deuxième choix étant irréversible, il faut bien peser l'impact sur votre carrière (région d'exercice, part du conventionné dans votre chiffre d'affaire...). Cela reste, à notre avis, une solution de dernier recours.

Bien entendu, **ne signez pas l'option du contrat d'accès aux soins** qui n'a aucun intérêt : cela revient à un chirurgien de secteur 2 à exercer en secteur 1.

Pour vous rassurer et assurer notre défense, le SNCPRE met également en place **une assistance juridique spécifique** pour vous soutenir, vous défendre et faire valoir vos droits à vos côtés.

Comme vous le voyez, il est toujours aussi difficile année après année de vous souhaitez les vœux, tant les annonces pour notre spécialité sont «agréables». Avec une pensée pour nos amis, confrères et consoeurs trop tôt disparus l'année passée, souhaitons nous déjà la santé pour 2013, la fortune viendra plus tard.

En espérant avoir répondu à vos questions et en attendant de revenir vers vous très prochainement.

Bien syndicalement.

Pour le conseil d'administration,

Dr Bruno ALFANDARI
Président SNCPRE

Dr Sébastien GARSON
Secrétaire Général SNCPRE

ATTENTION: Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive des adhérents du Syndicat national de la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'émetteur et de détruire le message. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. L'émetteur décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, déformé, falsifié, infecté par un virus ou encore édité ou diffusé sans autorisation.